

POUR UNE ALTERNATIVE FÉMINISTE à l'austérité

Nous venons de vivre un Congrès dynamique dans lequel les communistes se sont retrouvés rassemblés sur des objectifs majeurs. Un congrès où notre engagement féministe a été reconnu, tant dans le texte que dans l'élaboration des statuts et où de nombreuses interventions des délégué-e-s en ont fait état. C'est une avancée dont il faut tenir compte, aussi bien pour notre travail interne que pour notre intervention publique. Ainsi, il faut nommer, dans toutes les fédérations, des responsables aux questions des Droits des femmes et du Féminisme. Je viens d'être moi-même reconduite à cette responsabilité au sein du Comité exécutif national. Il nous faut ensemble franchir une nouvelle étape d'un travail plus collectif, mieux partagé, ce qui nécessite une plus grande participation de chacune et chacun d'entre nous.

Le féminisme, vous le savez pertinemment, est une question transversale qui nécessite que nous soyons sur tous les fronts, au plan national comme européen et international. Il implique de

travailler en réseaux, notamment avec l'ensemble des associations féministes, ce que nous tentons de faire avec Élisabeth Ackermann, sans qui le secteur n'aurait pas

ce rayonnement. D'autant que nous sommes fortement engagées dans le Front de gauche des féministes et que tout récemment nous avons été partie prenante d'un débat en région parisienne intitulé **Pour une alternative féministe à l'austérité**. Il est fort dommageable que si peu de camarades se soient sentis concernés par le sujet. Car notre ambition est d'organiser **une marche des femmes contre l'austérité**.

Notre priorité doit vraiment être aujourd'hui de nourrir cette campagne nationale contre les politiques austéritaires. C'est une question essentielle que nous pouvons aisément décliner au féminin, car je n'ai pas besoin de longues démonstrations ici pour convaincre que la crise touche en priorité les femmes. D'ailleurs, l'application de l'ANI, qui serait une catastrophe pour l'ensemble du monde du travail, le serait bien davantage pour les femmes.

Le 8 mars, moment d'éclairage des inégalités vécues par les femmes dans tous les domaines de la vie, nous offre une belle occasion de faire vivre l'alternative féministe à l'austérité. Pour cela, un modèle de tract va vous parvenir, permettant à chacune et à chacun de l'adapter à sa situation locale. De nombreuses initiatives sont prévues dans les villes, autant d'occasions pour se faire entendre *via* la distribution d'un matériel et/ou une prise de parole.

Saluons ensemble le bel engagement de l'*Union des étudiants communistes* (UEC) qui organise une semaine sur le féminisme avec des débats dans plusieurs facultés. Celui de Paris 8 sera animé par Marie-George Buffet, celui de Nantes sur l'égalité professionnelle par Véronique Sandoval, membre du CEN et celui de Toulouse sur les violences faites aux femmes par Marie-Thérèse Martinelli, militante féministe et communiste de Haute-Garonne. De même, ils ont planifié, pour leurs principaux responsables, un week-end de formation durant lequel j'ai été invitée à présenter l'histoire du féminisme ainsi que le lien avec notre engagement communiste. De belles idées qui ne demandent qu'à essaimer.

Alors, oui soyons plus nombreuses et nombreux à nous engager à porter haut et fort les couleurs de l'égalité pour changer le quotidien maintenant.

Laurence Cohen



Féminisme Commu

sur le site du PCF
www.pcf.fr/femmes

commission

Droits des femmes/féminisme

FÉVRIER 2013

Activité de la commission nationale

Étude sur le temps de travail partiel

Page 2

Mariage pour toutes et tous :

intervention de Marie-George Buffet

Page 3

GPA : un bébé à tout prix ?

Page 4

8 mars : Pierre Laurent

auprès de personnels hospitaliers

Page 6

Communiqué : résistance contre la
marchandisation de la santé

Page 7

Intervention d'une camarade kurde
au Congrès

Page 8

Colloque du 23 mars

Page 9

Agenda

Page 11



TEMPS DE TRAVAIL PARTIEL

82% des salariés à temps partiel sont des femmes

Une étude de la DARES sur le temps partiel en 2011 dresse une typologie précise de ces salariés, constatant que les profils et les conditions d'emploi sont très contrastés selon que le temps partiel est « choisi » ou « subi ».

La DARES constate en premier lieu que la part des salariés qui travaillent à temps partiel a légèrement progressé sur la dernière décennie. Elle s'établit en 2011 à 18,7 %, soit près de 4,2 millions de salariés. 8 salariés à temps partiel sur 10 sont des femmes et 9 sur 10 travaillent dans le tertiaire. En moyenne, les salariés à temps partiel travaillent 23,2 heures par semaine en 2011, soit 40 % de moins que les salariés à temps complet (39,6 heures par semaine).

Femmes et familles monoparentales

L'étude révèle que le temps partiel concerne surtout les femmes, notamment avec plusieurs enfants à charge. En 2011, 82 % des salariés à temps partiel sont des femmes et 31 % des femmes salariées sont à temps partiel (contre 7 % des hommes). Pour les femmes, le nombre d'enfants à charge et leur âge sont des facteurs déterminants du travail à temps partiel : plus de 45 % des femmes ayant au moins trois enfants à charge travaillent à temps partiel. Pour les hommes, le nombre et l'âge des enfants à charge n'ont que peu d'influence sur le fait de travailler à temps partiel : ils travaillent même plus souvent à temps partiel lorsqu'ils n'ont pas d'enfants à charge. En effet, 18 % des hommes travaillant à temps partiel déclarent le faire pour exercer une autre activité professionnelle ou pour suivre des études ou une formation, alors que 34 % des femmes déclarent travailler à temps partiel pour pouvoir s'occuper de leurs enfants ou d'un autre membre de la famille (contre 7 % des hommes). Par ailleurs, les chefs d'une famille salariés à temps partiel « subi », et les couples avec des enfants parmi les personnes à temps partiel « choisi ».

Secteurs d'activités

Selon les statistiques de la DARES, le temps partiel concerne 22 % des emplois salariés dans le tertiaire, contre 7 % dans l'industrie et 5 % dans la construction. Les activités de services les plus utilisatrices de ce type d'emploi sont les activités de nettoyage en entreprise, l'héberge-

ment et la restauration, la grande distribution et l'éducation, la santé et l'action sociale.

Niveaux de diplômes et de qualification

La DARES relève que le travail à temps partiel concerne plus fréquemment les jeunes et les seniors. La proportion de salariés à temps partiel s'élève ainsi à 27 % chez les jeunes et 25 % chez les seniors. Le temps partiel est également plus fréquent chez les moins diplômés : 25 % des salariés sans diplôme sont à temps partiel contre 20 % de ceux ayant un diplôme de niveau baccalauréat. Au sein de la population à temps partiel, le profil des salariés semble être toutefois très différent selon que le temps partiel est « subi » ou « choisi », les salariés à temps partiel « choisi » ayant un profil assez similaire à celui des salariés à temps complet en termes de niveau de formation. Par voie de conséquence, ce décalage se répercute, constate l'étude, sur le niveau de qualification des emplois occupés. Ce sont en effet surtout les salariés à temps partiel « subi » qui occupent des emplois peu qualifiés : 63 % sont employés, dont 29 % employés des services directs aux particuliers, et 11 % sont ouvriers non qualifiés (contre 5 % pour le temps partiel « choisi » et 7 % pour le temps complet). À l'inverse, les salariés à temps partiel « choisi » sont relativement nombreux à être cadres ou professions intermédiaires (11 % et 26 % respectivement, contre 4 % et 13 % pour le temps partiel « subi » et 20 % et 27 % pour le temps complet).

Niveau de rémunération

Les rémunérations mensuelles des salariés à temps partiel sont logiquement plus faibles du fait d'une moindre durée travaillée, mais également d'un salaire horaire plus faible. L'étude constate que les salariés à temps partiel ont un salaire horaire de 11,2 euros de l'heure contre 14,8 euros de l'heure pour les salariés à temps plein. Cet écart s'explique en large partie par la plus forte fréquence du temps partiel dans les emplois peu qualifiés et les professions à faibles rémunérations, comme les professions du nettoyage, de l'aide à domicile et du commerce. En conséquence, 16 % des salariés à temps partiel ont plusieurs emplois.

Hervé Tourniquet
avocat

MARIAGE POUR TOUTES ET TOUS

intervention de Marie-George Buffet à l'Assemblée nationale

Le projet de loi qui nous est soumis ce soir nous propose de franchir une étape, très importante, dans l'égalité d'accès pour toutes et tous aux droits garantis par notre République. Examiner ce projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe témoigne de la capacité de notre assemblée de se saisir d'aspirations nouvelles dans la société et, de leur donner légitimité par la loi.

Ce projet de loi touche au choix personnel de chaque individu, il donne à voir aussi d'une réalité sociale, la société gagnera en humanité en les reconnaissant. Notre assemblée s'honorera de mener le débat contradictoire dans le respect et l'écoute de chacun. J'espère qu'elle donnera à voir de sa volonté d'accompagner les avancées nécessaires à une société ouverte et donc apaisée. Elle a su le faire pour l'abolition de la peine de mort avec la loi Badinter, comme pour les droits des femmes avec la loi Weil.

Que nous dit ce projet de loi ? Il nous dit que le mariage est un droit, le droit à un projet de vie partagé entre deux êtres humains, à un engagement basé sur l'amour et le respect de l'autre. Il nous dit qu'il n'est pas acceptable que des hommes et des femmes soient écartés de ce droit car ils vivent ce projet, cet engagement entre personnes de même sexe. Il a donc pour objectif de mettre fin à une discrimination. Une qui s'appuie sur un ordre, la domination patriarcale et un code aujourd'hui dépassé. Un code réduisant le mariage à un modèle familial unique où l'amour et la sexualité sont liés à la procréation.

Aujourd'hui, les femmes disposent de leurs corps et maîtrisent leur fécondité. La liberté sexuelle est reconnue, elle se conjugue avec l'exigence de la non marchandisation du corps. Une exigence de non marchandisation du corps qui est synonyme du refus de la gestation pour autrui. Une exigence de non marchandisation du corps qui appelle aussi l'abolition de la prostitution.

Cher-e-s collègues, la famille se construit sous différents visages, famille monoparentale, famille recomposée, couples homosexuels. L'amour, le projet de vie commun se sont libérés d'un modèle unique et c'est bien. Car en finissant avec l'hypocrisie, bien des frustrations, bien des souffrances sont levées. En ouvrant le mariage aux personnes de même sexe, ce projet de loi fait tout simplement rentrer la réalité dans le code civil. Il faut vraiment avoir de très vieilles lunettes pour ne pas le voir.

J'ai parlé du droit au mariage pour les personnes du même sexe, parlons de leur droit à fonder une famille. Le projet de loi ouvre le droit à l'adoption pour tous les couples et traite de la filiation. Contrairement à ce qui est parfois dit, il ne s'agit pas d'un « droit à l'enfant » mais, au contraire, d'ouvrir les mêmes droits à tous les enfants, quel que soit le foyer au sein duquel ils vivent. Les nombreuses études, effectuées dans des pays où ces droits sont ouverts depuis de nombreuses années, sur le vécu des enfants de couples de même sexe indiquent que ces enfants ne sont ni plus ni moins heureux, ni plus

ni moins équilibrés que des enfants de couples hétérosexuels. Car, ce qui importe le plus pour les enfants, c'est bien l'amour qui les entoure, la démarche éducative assurée, comme la protection accordée par leurs parents ! Permettez-moi de penser que tout cela ne dépend pas de l'identité sexuelle de leurs parents.

Permettre l'adoption pour les couples homosexuels appelle que la France agisse au plan international contre l'homophobie d'État et pose ce problème et celui de l'adoption dans la signature des conventions bilatérales.

Ce projet de loi est une avancée pour les droits des enfants, il s'agit de lever toute instabilité pour leur avenir en leur permettant d'avoir des parents dont la responsabilité est reconnue à part entière. Car, si ces enfants souffrent parfois du regard extérieur, n'est-ce pas justement parce que la loi ne leur permet pas de vivre à égalité avec les autres enfants. Ils ont besoin d'avoir des parents de plein droit pour être des « enfants de plein droit ».

Ce dont nous traitons ici, en fait, c'est de notre capacité à vivre ensemble, à gagner en humanité par la pleine égalité et la liberté de chaque individu. C'est dans cet objectif que je défendrai plusieurs amendements concernant l'identité de genre, la représentativité des associations de familles homosexuelles, le nom d'usage, la filiation et la procréation médicalement assistée. Il ne s'agit pas ici, de légiférer sur la PMA. La loi, après de grands débats dans la société comme dans notre assemblée l'a autorisée depuis plusieurs années. Ce que propose cet amendement est d'étendre le droit à la procréation médicalement assistée à d'autres femmes dans les conditions prévues par la loi.

Certains s'interrogent, au motif que cela conduirait à transformer une solution thérapeutique à la stérilité en ouverture d'un droit. Mais, chers collègues, nous sommes passés de l'avortement thérapeutique au droit des femmes à l'avortement et nous avons été nombreux-ses à nous féliciter du remboursement à 100% de l'IVG lors du PLFSS!

Je n'ignore pas que le gouvernement dit vouloir renvoyer le débat sur la PMA à une future loi sur la famille. La dernière raison invoquée pour justifier ce report serait la nécessaire consultation du Comité consultatif national d'éthique. Pourquoi ne l'avoir pas fait au moment où le groupe majoritaire portait cette proposition ?

Cet ajournement n'éteindra pas les flammes du débat ; le débat existe, menons le sereinement, ouvrons le sans attendre à partir du travail déjà effectué par les associations.

Madame la ministre, cher-e-s collègues, il y a des rendez-vous à ne pas manquer, votre projet de loi, s'il s'ouvre à de nouvelles avancées, peut permettre à des hommes, des femmes et des enfants de vivre un plein bonheur, permettons-le. La grande anthropologue Françoise Héritier disait : « **Il faut du temps pour passer du possible au pensable** ». Pensons vite et bien !

GPA

un bébé à tout prix ?

Le projet de loi ouvrant le mariage à toutes et à tous a été voté le 12 février 2013 à l'Assemblée nationale. Le Sénat devrait examiner le texte en avril.

Outre l'égalité entre les couples hétérosexuels et homosexuels, il s'agit d'un grand pas vers la reconnaissance de l'homoparentalité puisque la loi, lorsqu'elle sera définitivement adoptée, permettra l'accès à l'adoption aux couples de même sexe.

Toutefois, l'accès à la PMA (procréation médicalement assistée) pour les couples de femmes, contrairement aux attentes des associations LGBT, ne figure pas dans le texte..

Par ailleurs, la circulaire Taubira CIV/02/3 du 25 janvier 2013 permettant la transcription des actes d'état civil étrangers sur les registres français d'enfants nés à l'étranger d'une GPA (gestation pour autrui ou maternité pour autrui) a ravivé le débat ouvert depuis bientôt une vingtaine d'années et qui avait ouvertement resurgi au moment de la dernière révision de la loi relative à la bioéthique publiée au journal officiel le 8 juillet 2011

PMA et GPA, quelles différences ?

« La GPA n'est pas une PMA au masculin » affirment des associations féministes. En accord avec cette déclaration, je vous invite à examiner avec moi les tenants et les aboutissants des deux pratiques.

La PMA en France

Légale en France, la PMA est soumise à des règles strictes, accordée aux couples hétérosexuels qui répondent aux conditions, mariés ou non pouvant prouver d'une vie commune et dont l'un des conjoints est infertile. La sélection des critères génétiques est interdite, on ne peut donc pas choisir le sexe de l'enfant.

Les différentes techniques sont l'insémination artificielle, la fécondation in vitro (FIV) et l'injection intracytoplasmique de spermatozoïde (technique de fécondation in vitro consistant à injecter un spermatozoïde à l'intérieur de l'ovule).

Les célibataires ou les lesbiennes en couple n'y ont pas accès. Elles se rendent à l'étranger, le plus souvent en Belgique. Pour les couples de fem-

mes, il s'agit surtout d'une recherche de sperme et d'accéder à l'insémination (IAD : insémination artificielle avec donneur).

La GPA ou la technique des mères porteuses

Comme l'indique la dénomination, la GPA, c'est, pour une femme, le fait de porter un enfant pour le compte d'autres personnes, enfant qu'elle remettra dès sa naissance aux parents commendants.

C'est la technique de la FIV (bébés éprouvettes) qui a accéléré la demande de recours aux mères porteuses.

Avant, la FIV cela se passait avec l'insémination donc « la mère porteuse » était aussi, la mère biologique : un abandon programmé!

Avec la FIV (1980 en France), on se trouve face à deux situations, l'une ou la mère porteuse est aussi génitrice, ce sont ses gamètes qui sont fécondés in vitro par les gamètes du parent d'intention.

L'autre, où la mère porteuse n'a aucun lien génétique avec l'enfant, la FIV étant réalisée avec les gamètes d'un couple, ou avec l'ovocyte d'une donneuse et les spermatozoïdes du parent d'intention ou encore avec les gamètes d'une donneuse et d'un donneur. Tout au plus loue-t-elle ou prête-t-elle son utérus !!

Ainsi passe-t-on du qualificatif de « mère porteuse » à celui de gestation pour autrui (GPA). Ce qui est justifié par les partisans de la légalisation comme un souci de remplacer une dénomination réductrice. Mais ce langage aseptisé ne serait-il pas destiné à banaliser une réalité dérangeante ?

Enfin, le recours à la FIV a eu pour conséquences de faire basculer la GPA dans le champ médical et de la faire considérer, par certaines personnes, comme l'une des techniques de la PMA. C'est lourd de conséquences, ça permet de faire glisser une problématique sociétale vers une problématique médicale.

La GPA est interdite en France depuis 1994, par les articles 227-12 du code pénal, 16-7 du Code civil et par la loi n° 94-653 relative au respect du corps humain. Lors de la révision des lois bioéthiques (dernièrement en 2011) ce principe a été maintenu.



UN BÉBÉ À TOUT PRIX ?

Quand le marché procréatif explose

Quelques exemples

Un Danois a créé une banque de sperme. Livré à domicile, il vous en coûtera de 200 à 800 euros et à vous de procéder à une insémination artisanale !

Au Pays-Bas, l'IAD vous demandera 10 mn de votre temps, l'opération insémination faite en 2 mn vous coûtera 380 euros !

Le taux de réussite peut-être en général de 10 à plus de 30 % et parfois après plusieurs échecs, des femmes ont recours à une FIV (bien évidemment pour la grande majorité des cas sans utilisation de « mère porteuse »).

Quant à la GPA, les données sont plus complexes. En voie de banalisation dans les pays où elle est légalisée, c'est une véritable activité économique. Des entreprises, des cliniques offrent un pack : un bébé livré clé en main avec contrat à l'appui, les tarifs peuvent être très élevés, une entreprise américaine venue en France vendre des ovocytes et louer des ventres, a proposé ses prestations entre 20 000 et 90 000 euros. La donneuse d'ovocytes est choisie sur catalogue (il peut en être de même dans le cadre des banques de sperme pour réaliser l'IAD d'une PMA à l'étranger). Quant à la gestatrice, soumise à des règles de sélection, elle doit, dans la plupart des cas, avoir déjà des enfants. Toutefois, ses caractères génétiques ne sont pas primordiaux puisque, louant son ventre, elle fait office, pour reprendre l'expression de S. Agacinsky, de « four à pain ».

Il est important de souligner, qu'en Inde, en Ukraine, par exemple, les « mères porteuses » sont des femmes en situation de grande pauvreté. Aux États-Unis, ce sont des femmes au foyer, donc pas autonomes financièrement. Et dans tous les cas, leur statut social est nettement inférieur à celui des bénéficiaires.

NON, NON, NON : PMA/GPA, ce n'est pas le même combat !

Les associations revendiquant l'homoparentalité rétorqueront que pour éviter toutes ces dérives il suffit d'accorder l'accès à la PMA aux lesbiennes et de légaliser le recours à la GPA en France ! Accorder l'accès à la PMA aux lesbiennes, voire à toutes les femmes célibataires ou non en tenant compte-tenu de leur véritable motivation comme l'exige la loi, serait un acte s'inscrivant

dans le principe d'égalité de notre République puisque ce droit existe déjà pour une partie de la population, il suffirait d'en assouplir les règles d'accès.

Toutefois, légaliser la GPA, interdite en France, serait légaliser l'instrumentalisation du corps des femmes au nom du lien génétique. Ce serait probablement faire un pas vers la légalisation de la marchandisation du corps car, à part exception, quelle femme ferait don de son ventre pendant 9 mois avec les risques physiologiques, psychologiques, les contraintes et les retentissements sur sa vie familiale que cela implique. Arrêtons de brandir les étendards de l'altruisme des femmes et de la compassion pour ceux qui sont atteints d'infertilité ou dans l'incapacité fonctionnelle de procréer ensemble. Un désir individuel ne peut devenir une norme sociale, surtout lorsqu'il participe à l'aliénation d'une partie de la société, les femmes, reléguant certaines d'entre-elles à l'activité de productrices d'enfants. Au nom de quelle égalité peut-on revendiquer une telle ignominie, au nom d'une égalité entre les femmes et les hommes ? Quelle perversion ! Ou au nom d'un supposé droit à l'enfant ? Ne confondons pas tout et admirons cette belle illustration de renforcement du système patriarcal !!!

Quant au don d'ovocytes, il ne peut être comparable au don de sperme. La donneuse devra subir un traitement de stimulation, puis viendra l'extraction sous anesthésie.

La circulaire Taubira est une incitation à continuer à exploiter les femmes les plus pauvres du monde, elle participe à la banalisation de la GPA. Pourquoi pas aller vers une légalisation chez nous ? Ne vous souciez de rien, allez acheter des ovocytes et louer un ventre à l'étranger, à votre retour la filiation directe vous sera accordée (les enfants nés de GPA ont soit la nationalité du pays où ils sont nés, soit la nationalité de la mère porteuse lorsque le droit du pays permet à la mère seule de transmettre sa nationalité. Les bébés sont très, très, très rarement apatrides).

Enfin, GPA, prostitution, vente d'organes, voilà vers quoi nous emmène l'idéologie néolibérale : l'instrumentalisation, la marchandisation des corps, C'est un des aspects les plus violents des régressions sociales !

Jocelyne Fildard
section du PCF de Grigny



8 MARS

journée Internationale des droits des femmes

Cette journée est là, heureusement, pour rappeler combien sont nombreuses les actions et les luttes des femmes pour conquérir l'égalité. D'ailleurs, c'est même trop souvent le seul moment de l'année où presse, radio et télé se rappellent que les inégalités entre les hommes et les femmes restent bien réelle, profitons en !

Cette année, nous consacrerons ce 8 mars aux personnels hospitaliers et notamment à toutes ces femmes agents hospitaliers, infirmières, qui agissent pour la sauvegarde des maternités et des centres IVG. Pas moins de 180 fermetures de centres IVG, de nombreuses maternités ont eu lieu ces dernières années et, pour le moment, le

gouvernement ne veut pas abroger la loi HPST à l'origine de cette casse de la santé.

Le 8 mars, Pierre Laurent réaffirmera notre solidarité et notre engagement dans les luttes auprès de personnels hospitaliers.

La politique de rigueur et d'austérité budgétaire entraîne la mort des hôpitaux. Les politiques de santé mises en œuvre depuis des années engendrent de graves dysfonctionnements qui, au final, coûtent plus chers qu'une politique de santé répondant aux besoins des patients comme des personnels. Les politiques d'austérité budgétaires ne sont pas la solution.

Élisabeth Ackermann

8 MARS

les rues de Paris raisonneront des revendications féministes
les femmes seront encore dans la rue pour exiger l'égalité salariale
pour le maintien des maternités et centres IVG
pour exiger une loi cadre contre les violences faites aux femmes
pour exiger une réelle égalité politique

ce vendredi 8 mars

toutes et tous nous marcherons pour nos droits
et contre cette politique d'austérité

le rendez-vous est à 18 h 30
place Stalingrad à Paris
pour se rendre par le canal vers la Bastille

nous invitons toutes les militantes, les féministes
à rejoindre le cortège du Front de gauche qui portera le thème :

Les femmes contre l'austérité

chaque organisation peut venir
avec ses mots d'ordre, ses pancartes et drapeaux



résistance contre la marchandisation de la santé

Une fois de plus, une maternité est menacée de fermeture. Il s'agit de celle de Vire (Calvados), dont les habitantes et les habitants se mobilisent depuis près de 3 ans aux côtés du personnel médical, du collectif « Touche pas à ma santé, à mon hosto. »

Depuis la mise en place de la loi HPST (loi Bachelot), qui se traduit par la baisse draconienne des personnels et des moyens de fonctionnement nécessaires pour assurer une santé à taille humaine, les structures de proximité, et singulièrement les maternités et les centres d'IVG, ne cessent de fermer.

On nous dit qu'il s'agit avant tout d'assurer la sécurité des patient-e-s, mais quel bilan peut-on tirer de cette politique ? Des personnels au bord de l'épuisement, une santé à plusieurs vitesses et des drames humains, allant à l'encontre des objectifs poursuivis.

Celui survenu à la maternité de Port-Royal, à Paris ce week-end, nous bouleverse et selon les résultats de l'enquête, nous devons en tirer toutes les conséquences.

L'APHP est en souffrance de par sa politique d'austérité, sa chasse aux dépenses. Hélas, 150 millions d'économie sont encore programmés en 2013.

L'hôpital n'est pas une entreprise, il faut développer une autre politique de santé.

Pour l'ensemble des établissements de santé, l'urgence est la mise en place d'un moratoire sur les suppressions de postes et les restructurations en cours dans les hôpitaux.

Le gouvernement doit abroger la loi HPST et encadrer les pouvoirs des ARS en développant une réelle démocratie sanitaire.

Laurence Cohen

responsable nationale de la commission *Droits des femmes/féminisme* du PCF



INTERVENTION DE SÉVIM FONTAINE femme kurde réfugiée en France

parmi les nombreuses interventions féministes, nous avons choisi celle de Sévim Fontaine, exprimant clairement l'universalité de notre combat partout dans le monde

Pour Sévim, déléguée au congrès, c'est sa façon de rappeler que partout dans le monde les femmes souffrent des discriminations et qu'elle a enfin trouvé un sens à son combat féministe au sein de notre parti.

« Camarades, je fais mienne la phrase d'Olympe de Gouge dans sa déclaration des Droits de la femme et de la citoyenne : « La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. La femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit avoir également celui de monter à la tribune ».

J'ai eu la malchance de naître femme, de naître Kurde. Également la malchance d'avoir 20 ans dans un pays où règne, encore aujourd'hui, la féodalité. Alors je suis partie à Istanbul.

Le soir, pour aller faire du sport ou du théâtre, j'étais obligée d'enfiler des vêtements amples afin de cacher mes formes. Alors je me suis engagée

politiquement afin de lutter contre les formes de discriminations. Alors là, et pour protéger ma vie il m'a fallu fuir mon pays que par ailleurs j'aime.

Je me disais qu'en France, pays des droits de l'homme, se serait sans doute mieux. J'oubliais que je restais une femme étrangère avec toutes les discriminations qui en découlent, dans le travail, mais aussi à l'intérieur de ma section syndicale.

Cependant, même si nous avons encore des efforts à faire en terme de féminisation, il n'y a rien qu'avec vous, mes chers camarades, que je trouve enfin ma place d'individu.

Pour conclure : il me vient à l'esprit ce titre d'un livre d'Emma Goldman à son retour de Russie, *Mon désenchantement en Russie : si je ne peux danser, cette révolution n'est pas la mienne.*

Merci de votre attention.»

DEMANDE D'INFORMATIONS

Suite à la tenue des congrès départementaux et l'élection de leurs directions, il est possible que de nouvelles camarades soient en charge de la question *Droits des femmes/féminisme*.

Pour favoriser le lien avec la commission nationale et afin de la réunir au plus vite, serait-il possible de nous indiquer les coordonnées de la ou du responsable de cette commission au niveau du département.

Nom _____

Prénom _____

Adresse mail : _____

Adresse postale : _____

Tél : _____



COLLOQUE

loi cadre contre les violences faites aux femmes

**le Collectif national droits des femmes organise
avec la participation de parlementaires de nos groupes
à l'Assemblée nationale et au Sénat
un colloque le 23 mars 2013 au Palais du Luxembourg**

Ce colloque a pour objectif, après un bilan très contrasté de l'application de la loi de juillet 2010, de réaffirmer le besoin d'une loi cadre englobant l'ensemble de la législation pour prévenir et protéger les femmes contre les violences sur l'ensemble des effets que cela engendre.

En effet, au cours de ces derniers mois, des lacunes juridiques et législatives ont été mises en évidence avec les affaires DSK, le procès de Créteil à propos des viols à Fontenay. Il est donc indispensable de mettre en œuvre une loi cadre, avec des moyens en termes d'éducation et de prévention.

Le nombre de places étant limité, il est important de s'inscrire auprès de É.Ackermann.

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO

LES COMPTES RENDUS

- de la rencontre des féministes du Front de gauche : *Les femmes contre l'austérité*
- des initiatives de formation sur les questions du féminisme à la demande de l'Union des étudiant-e-s communistes :

dimanche 24 février avec Laurence Cohen

samedi 1 mars à l'université de Toulouse avec Marie-Thérèse Martinelli

le 7 mars à Saint Denis avec Marie George Buffet

le 7 mars à Nanterre avec Suzy Rotjman

le 7 mars à Nantes avec Véronique Sandoval



CALENDRIER PERPÉTUEL CONSACRÉ AUX FEMMES

Empreintes d'elles

Françoise Bontoux et ses ami-es ont réalisé un calendrier perpétuel qui comprend 366 portraits dont 354 de femmes et 12 d'hommes. Il se veut une promenade à travers les continents, les âges et la diversité des femmes.

Au fil de leur lecture elles et ils ont découvert des femmes extraordinaires, célèbres ou méconnues. Nombre d'entre elles ont été empêchées d'exercer leur talent parce que nées femmes et qu'elles ont fait fi des codes féminins. Ainsi, de Lucy, notre ancêtre, née en terre d'Afrique à des femmes d'aujourd'hui, elles et ils ont sélectionné celles qui ont fait avancer les droits humains, ont résisté, lutté, fait rêver. Qu'elles soient politiques,

artistes, sportives, scientifiques, Prix Nobel, écrivaines, pionnières, mythes, symboles, résistantes d'hier et d'aujourd'hui, elles témoignent avec 12 hommes féministes de la grande marche du féminisme.

Pour de plus amples renseignements ou pour vous procurer cette petite merveille de témoignages féministes, vous pouvez vous adresser à :

empreintesdelles@laposte.fr

Françoise Bontoux, ex-collaboratrice, durant plusieurs années, de la commission *Droits des femmes* » du PCF





AGENDA

5 mars

Manifestation contre l'accord ANI et cortège féministe

8 mars

Manifestation pour les droits des femmes
RDV 18h30 place Stalingrad - Paris - à la place de la Bastille

9 mars

Conseil national

23 mars

Colloque contre les violences faites aux femmes
à l'initiative du CNDF

Tee-shirts *Égalité*

Il y en a encore.

N'en pas doutons pas, de nombreux rassemblements sont appelés à se dérouler pour riposter à la politique du gouvernement.

Porter le tee-shirt *Égalité* peut être un bon moyen de rendre visible le combat pour l'égalité des femmes et des hommes au sein du mouvement social.

Vous pouvez passer vos commandes auprès d'Élisabeth Ackermann
au 01 40 40 12 27 ou eackermann@pcf.fr

BON DE COMMANDE tee-shirts *Égalité*

Fédération : _____
nom et adresse

Camarade qui passe commande : _____
nom et prénom, téléphone

nombre

_____ **tee-shirts - taille small à 10 euros** = _____

_____ **tee-shirts - taille large à 10 euros** = _____

Total commande : _____

ci-joint : règlement _____